L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI, 21 NOVEMBRE 1890.

PETITES ANNONCES.

MME E. Bureau, modiste de premier ordre a transféré son salon au No 211 de la rue du Canal, au premier. 30 sept—2m

ON DEMANDE.

ON demande—Un bon coupeur pour chemises et linge de dessous. S'adresser à "Manufacturer," bureau de l'Abeille." 21 nov—1f

UNE bonne ouvrière en jupe trouvera de l'emploi en s'adressant immédiatement chez Mme Mori, 70 rue Bienville, près Royale. 21 nov—3f

A LOUER

A LOUER—Magasin à trois étages, No 7 rue Decatur, près de la rue Canal, et traversant l'ilet sur la rue De s ère. Pour les conditions, s'adresser à Chas. F. Claiborne, 13 rue Carondelet. 20 nov—1 sem

A LOUER—Belle maison de maître, 74 Dumaine, entre Royale et Bourbon, à neuf, 20 chambres gaz, eau chaque étage, ascenseur. $35 ou à vendre très bon marché. 5 nov—

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE CONSTABLE.

L. Graham & Son vs. J. H. Blake.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No. 13,927—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à l'encoignure du Passage de la Bourse et de la rue Conti dans le deuxième district de cette ville, le MARDI, 25me jour de novembre 1890, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Environ (1,000) un mille pamphlets "plus ou moins".

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numéro, d'après inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER.
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
13 nov—13 20 25

David Bernhardt vs. Peter Hess.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans. No 9,579—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente publique, à mon entrepôt, No 15 rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, MARDI, 25 novembre 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts en procès ou action du défendeur, et réclamation ou demande pour annuler le testament de Janet Finn décédée, testament qui fut fait pardevant E. J. Blanchard, notaire, le 20 novembre 1889, ainsi qu'un autre, fait, le 21 novembre 1889, pardevant le même notaire. Succession de Janet Finn, No 28,957, Cour Civile de District, Division D.

Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI.
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
12 nov—12 18 25

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Gustave Wilde.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30,991—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Emma D. Wilde, tutrice administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 nov—21 26 30

Succession de H. B. Neutz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,886—Division B—Attendu que Mme Nettie E. Neutz a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu H. B. Neutz, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 nov—20 25 29

Succession de John Jacob Burkhardt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR La paroisse d'Orléans.—No 31,375.—Division B.—Attendu que Charles Burkhard, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Jacob Burkhard, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

[illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,978—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par B. Debat et Paul E. Théard exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 nov—19 23 28

Succession de Mme Amelia A. Sarazin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,852—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William Sarazin, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 nov—13 20 23

Succession de Julie Roy, femme décédée d'Arthur Dejean.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,610.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Eliza Dejean, femme de Joseph Harder, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 nov—12 16 21

Succession d'Auguste Thésé.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,356—Division—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Auguste Thésé, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 nov—15 20 23

Succession du Dr J. J. Gauthreaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,335—Division D—Attendu que Charles J. Gauthreaux a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu le Dr J. J. Gauthreaux, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 nov—13 18 22

Succession de Wm H. Dauernheim.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29 452.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Mary Dauernheim, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 nov—12 16 21

AVIS AUX CREANCIERS

Dans l'affaire de la New Orleans Household Supply Company, Limited, en liquidation.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,823—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par David R. Graham, Charles E. Urquhart et Geo. D. Kansner, Jr., liquidateurs et receveurs, dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19nov—19 23 28

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 3,385—Division E.—Frank L. Connerly vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Frank L. Connerly soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire, le 2 me jour de décembre 1890, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer et de prendre en considération la demande de r p t faite par le dit Frank L. Connerly; que Joseph Lombard, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes les poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 18 novembre 1890.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
19 nov 19—déc 6 22

LEOS QUEYROUZE & CO.,
[illegible] EN GROS.
—Importateurs de—
VINS ET LIQUEURS
—Marchands de—
[illegible] des Campagnes et de l'Ouest
[illegible]

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 20 NOVEMBRE—CLASSE No 376
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
4	43	27	31	61	12	52	5	73	54	3	57	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 20 novembre 1890—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUES.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire écrasant.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous lieu en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 16 DEC. 1890.

GROS LOT: $600,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$600,000, soit	$600,000
1 Lot de..	200,000, ...	200,000
1 Lot de..	100,000, ...	100,000
1 Lot de..	50,000, ...	50,000
2 Lots de..	20,000, ...	40,000
5 Lots de..	10,000, ...	50,000
10 Lots de..	5,000, ...	50,000
25 Lots de..	2,000, ...	50,000
100 Lots de..	800 ...	80,000
200 Lots de..	600, ...	120,000
500 Lots de..	400, ...	200,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $1000, soit......	$100,000
100 Lots de...$800, ...	80,000
100 Lots de...$400, ...	40,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $200, soit......	$199,800
999 Lots de $200, ...	199,800
3,144 Lots se montant à....	$2,159,600

PRIX DU BILLET:

Entier, $40; Demi, $20; Quart, $10; Huitième, $5; Vingtième, $2; Quarantième, $1.

IMPORTANT.

Moyen prompt et sûr d'acheter un billet: S'adresser à l'agent de la localité où l'on est.

Prix pour les clubs. 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDES PARTOUT.

Comment envoyer l'argent.

Envoyez l'argent par l'Express à nos frais.

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES

Adressez à M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les tickets. Après le tirage, la liste officielle des lots gagnants peut être obtenue des agents locaux par les porteurs de billets.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur encore et contre tous, CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si oui ou non la Loterie aurait continué de 1895 à 1919. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

LOUISVILLE NEW ORLEANS & TEXAS.—MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.

Arrivée	Départ
No 7 Cin'ti Ex. 7:45 am	No 2 Cin'ti Ex.. 8:00 pm
No 3 Vic'g Ex. 6:00 pm	No 4 Vic'g Ex.. 8:00 am
No 5 Baton Rouge Acc'm.... 10 30 am	No 6 Baton Rouge Acc'm .... 3:50 pm

LOUISVILLE AND NASHVILLE

No 3 Fast Mail 7:00 am	No 4 Fast Ex... 8:20 am
No 7 Coast Acc 9:05 am	No 6 Lim. Ex.. 3:10 pm
No 1 Lim. Ex. 4:10 pm	No 8 Coast Acc 7:45 pm
No 5 Fast Ex. 7:30 pm	No 2 Fast Mail. 8:00 pm

ILLINOIS CENTRAL.

No 1 Passen.. 10:35 pm	No 2 Passen.. 8:00 am
No 3 Chi NOlim 7:30 am	No 4 Chic Lim 8:00 pm
No 5 Accom'n, 8:55 am	No 6 Accom'n 5:00 pm
No 41 N. O. and Chic. Fast Mail.... 9:00 am	No 42 N. O. and Chic. Fast Mail.... 7:00 pm

TEXAS AND PACIFIC

No 53 California Express..... 7:00 pm	No 51 California Express..... 8:00 am
No 54 RR loc...10:25am	No 53 RR loc... 3:50pm

MORGAN LINE—SOUTHERN PACIFIC.

No 19..........8:10 am	No 20..........4:00 pm
No 17, local....7:50 pm	No 18, local ...7:20 am

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited.11:25 am	No 6 Fastline..8:45 am
No 5 Fastline 7:00 am	No 2 Limited...4:00 pm

MOBILE AND OHIO RAILROAD — VIA MERIDIAN.

No 5 Fast line.7:00 am	No 2 Limited...4:00 pm

EAST LOUISIANA RAILROAD,—ABITA SPRINGS AND COVINGTON

Dimanche.

No 9..........7:15 pm	No 10..........8:10 am

Tous les jours, le dimanche excepté.

No 7..........8:30 am	No 8..........4:10 pm

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD.

Pte-la Hache.... 9:00 am	Shell Beach...10:00 am
..... 4:50 pm	Pte-la Hache.. 7:00 am
Shell Beach.... 2:30 pm	.. .. 5:00 pm

Dimanche.
Shell Beach and Pointe la-Hache.

10:10 am 8:10 pm	6:00 am 4:00 pm

KENNESAW AND SHENANDOAH VALLEY ROUTES.

No 1 Lim. Ex. 2:15 pm	No 2 Lim. Ex. 8:00 pm
No 3 Fast Mail 7:00 am	No 4 Fast Mail 9:10 am

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE.

Fast Express.

Alger..........9:00 am	Alger..........4:00 pm

Mail and Mixed Train.

Alger.........5:00 pm	Alger.........8:00 am
Socola........11:10 am	Socola........1:30 pm
Alger.........9:00 am	Alger.........4:00 pm
Socola........7:00 pm	Socola........6:10 am

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

VENDREDI, 21 NOVEMBRE 1890.

Hermitage Landing—MARY ECOMEAUX, 12 M
Sport Plantation—MABEL COMEAUX, à 7 A M
Bayou Lafourche—E. W. COLE, à 5 P M
Bas du fleuve—ALVIN, à 11 A M
Bas du fleuve—GROVER CLEVELAND, 11 A M

SAMEDI, 22 NOVEMBRE 1890.

St-Louis—CITY OF BATON ROUGE, à 5 P M
Cincinnati—U. P. SCHENCK, à 5 P M
Ouachita River—ST JOHN, à 5 P M
Rivière Rouge—HALLETTE, à 5 P M
Bayou Goula—BELLE OF THE COAST, à 12 M
Bayou Lafourche—ASSUMPTION, à 5 P M
Bayou Lafourche—ALICE LEBLANC, à 5 P M
Bayou Sara—PAUL TULANE, à 5 P M
Lake Port—T. P. LEATHERS, à 5 P M
Bayou Têche—TECHE, à 5 P M
Atchafalaya—J. E. TRUDEAU, à 5 P M

BULLETIN MARITIME.

JEUDI, 20 NOVEMBRE 1890.

EXPEDIES EN DOUANE.

Steamship [am] New Orleans, Betts, New-York.
Steamship (am) El Mar, Higgins, New York.
Steamship (ang) Worcester, Moiles, Havre.
Steamship [ang] Bellanoch, Robertson, Liverpool.

ARRIVES.

BATEAUX A VAPEUR

Paul Tulane, Libano, Bayou Sara.
Mabel Comeaux, Comeaux, David Plant.
U P Schenck, Carter, Cincinnati.
Alice, Perkins, Hope Villa.
Charley McDonald, Moore, Cincinnati, avec 16 chalands et barges.
Neptune, Koune, Bas du Fleuve.
Goelette F M Pippo, ——, Covington.

EXPORTATIONS

HAVRE—par steamship Worcester—7178 balles coton
LIVERPOOL—par steamship Bellanoch—6595 balles coton.

IMPORTATIONS.

RUATAN—par steamship City of Dallas—7000 régimes figues bananes 5000 bananes 55, 600 cocos.
CARTHAGENES—par steamship [illegible]—236 sacs cocos.

Arrivages de produits.

[illegible] barils melasse et fret assorti.
DAVID PLANTATION—par steamer Mabel Comeaux—59 boucauts sucre 755 barils sucre 177 barils melasse et fret assorti.
CINCINNATI—par steamer U P Schenck—170 sacs graine coton et fret assorti.
HOPE VILLA—par steamer Alice—107 balles coton 572 sacs graine coton 10 boucauts sucre 1 barils sucre 21 barils sirop 11 barils melasse 22 demi barils melasse et fret assorti.
CINCINNATI—par steamer Charley McDonald et barges—290 000 boisseaux charbon.
BAS DU FLEUVE—par steamer Neptune—343 barils sucre 48 barils melasse et fret assorti
COVINGTON—par goelette F M Pippo 85 balles coton 25 barils melasse et fret assorti.

Par les chemins de fer.

N. O. FORT JACKSON & GRAND ISLE RR—142 barils sucre 41 barils melasse et fret assorti.
NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD—98 boucauts sucre 50 barils sucre 519 sacs riz brut et fret assorti.
SOUTHERN PACIFIC RR COMPANY 1075 balles coton 2 sacs coton en graine 3721 sacs riz brut 1775 sacs tourteaux 201 boucauts sucre 5 29 barils sucre 1421 barils melasse 1 demi barils melasse 242 barils vin 15 demi barils vin et fret assort.
TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—1765 balles coton 7 wagons graine coton 6 wagons sucre 4 wagons sirop et fret assorti.
LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—2491 balles coton 350 sacs farine graine coton 1 wagons graine coton 4 9 sacs tourteaux et fret assorti
ILLINOIS CENTRAL RAILROAD.—2490 balles coton et fret assorti.
LOUISVILLE AND NASHVILLE RR—486 balles coton 22 balles filasses coton 246 sacs riz brut et fret assorti.
N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—1386 balles coton et fret assort i.

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.

Steamship Louisiana, Gager.......parti 15 nov
Steamship Excelsior, ——.........parti 18 nov
Steamship El Dorado, Byrne.......parti 18 nov
Steamship Ithington, Bernard.....parti 13 nov

LIVERPOOL.

Steamship Cuban, Anson..........parti 11 sept
Steamship Californian, Pickhall.....parti 9 oct
Steamship Mariner, Foster........parti 15 sept
Steamship Governor, Reynolds......parti 9 oct
Steamship Australian, Peters.......parti 25 oct
Steamship Darien, Wallace........parti 23 oct
Steamship Professor, Owen.........parti 16 oct
Steamship Haytian, Coward..........parti 1er nov
Steamship Jamaican, Lawson.........parti 6 nov
Steamship Inventor, Jones.........parti 6 nov
Steamship Historian, Buddle........parti 8 nov
Steamship Scholar, Brown..........parti 1er nov
Steamship Engineer, Edgar.........parti 12 nov
Steamship Venezuelan, Highton......parti 15 nov
Steamship Actor, James........parti 15 nov

SWANSEA

Steamship Erl King, James.........parti 11 nov
Steamship British Queen, Smith.......parti 13 nov

LONDRES

Steamship Erl King, James...........parti 5 nov
Steamship British Prince, ——.........parti 7 nov
Steamship British Queen, Smith......parti 4 nov

SHIELDS. ANG.

Brick Lurline, Ryder..........parti 3 oct

BARROW.

Steamship Jessmore, Hughes.........parti 16 oct

ST-VINCENT, CAP DE VERDE.

Steamship Lancaster, ——...........parti 12 nov

ANVERS

Steamship Alford, ——............parti 23 oct
Steamship Bordeaux, Guadillon......parti 3 nov
Steamship Ville de Montevideo, Richard ......parti 15 oct

HAVRE

Steamship Ville de Montevideo, Richard ....parti 7 oct

BORDEAUX

Steamship Bordeaux, Guadillon.......parti 5 nov

MARSEILLE.

Barque Teresina, Umani.........partie 7 oct
Barque Giulio e Clemente........partie 21 oct

HAMBOURG.

Steamship Rhenania, Kuhfal.........parti 11 nov

BREME.

Barque Auguste, Witte.........parti 17 sept
Navire Stephan, Kohlmann.........parti 1er nov

MESSINE.

Steamship Pontiac, Blyth........parti 7 nov

GENES.

Barque Giuseppe S. Massa........partie 25 sept

CADIX.

Brick Martino Cilento, Bianchi .....parti 11 oct

RIO DE JANEIRO.

Navire John Bunyan, Sorensen......expédié 1er oct
Navire Newman Hall, Rohde........parti 8 nov

VERA CRUZ

Steamship Cheruskia, ——, ...en charg 16 nov

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Noms	Destination	Mouillage
Andean	Liverpool	1er dist. 37
Albany	Liverpool	Gretna
Aransas	Havane	Alger Point
Ardangorm	....	
Bellanoch	Liverpool	1er dist. 19
Bernard Hall	Liverpool	1er dist. 37
Cadiz	Liverpool	Southport
Camden	Havre	1er dist. 38
Congo	Brême	Gouldsboro
County	....	4e dist. 43
Chelydra	Brême	4e dist. 43
Elsie	Brême	4e dist. 45
Enrique	Havre	4e dist. 42
Francisca	Liverpool	3e dist. 27
Gordon Castle	Russie	1er dist. 38
Guasie	Bluefields	Alger
Havre	Havre	4e dist. 40
Hispania	Port Limon	1er dist. 15
Jessmore	....	4e dist. 47
Lismorevive	Gênes	2 dist. 28
Moorish Prince	Brême	rue 3e
Marion	Brême	rue 4e
Nantes	Havre	Gretna
Professor Morse	Utilla	1er dist. 16
Rover	Honduras	3e dist. 30
Statesman	Liverpool	Pte Tier
à Pirasti	Honduras	1er dist. 14
Scots Greys	Brême	4e dist. 48
Straits of Gibraltar	....	1er dist. 13
Stillwater	Belize	3e dist. 30
Thornsby	Hambourg	rue 7e
Topaze	Dunkerque	4e dist. 48
Vicero	Gênes	rue 7e
Vera Cruz	Vera Cruz	3e dist. 18
Whitney	Laid up	Alger
Worcester	Hambourg	rue 3e
Wanderer	Honduras	3e dist. 30
Wm G. Hewes	Bluefields	Alger
Wm Cliff	Liverpool	1er dist. 37

BARQUES.

Antonio Juan	Barcelone	1er dist. 33
America	Barcelone	rue 3e
Conquistatore	Salerne	3e dist. 34
Wandering Jew	......	1er dist. 32

GOELETTES.

Clara Goodwin	Punta Gorda	1er dist. 13
Robt Ruff	Greytown	6e dist
Susie M Plummer	Pascagoula	1er dist. 37
Wm J Lermond	Providence	1er dist. 32

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Elizabeth J. Schantz et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 31,071.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 22 novembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville; le dit terrain est désigné par le No 53 sur un plan dressé par Joseph Pilié, ancien voyer, le 17 février 1823, et déposé en l'étude de Wm. Christy, ancien notaire en cette ville; le dit terrain est situé entre la rue Ste Marie (ci-devant chemin Ste Marie) et rue St-André (ci-devant chemin St-André), et mesure soixante-un pieds de façade rue Rousseau (anciennement rue St-Amand), cent pieds de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 52; cent neuf pieds de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 54, et soixante pieds de largeur à l'arrière; le tout plus ou moins.

Ensemble avec quatre vingt-sept actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées et garanties sur la dite propriété.

Saisie dans la susdite affaire

Conditions: Comptant, une somme couvrant la réclamation de la demanderesse, soit $68, montant du prêt par an 10 0/0 d'intérêt à partir du 1er avril 1883 et une autre somme de $1586 dollars, montant des contributions sur les dites actions de stock, avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174, de cette somme à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174, de cette somme à partir du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1885 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1886 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1888 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1889, et les frais de procédure et de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

L'acquéreur assumera en outre le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué, dette non encore due mais sujette à être demandée sous la charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de $6,261, et l'acquéreur assumera tous les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane sous sa charte et ses lois, et la balance s'il y en a du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20oct—20 27—3 10 17 22nov.

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2eme Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles
42 Marché Dryades, Melpomène
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope
46 Poste No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No [illegible] Calliope.
54 Remparts et [illegible]
56 Calliope et Erato.
57 [illegible] et St-Charles
58 [illegible] et Franklin
61 [illegible] de la rue Lafayette
63 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du I & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 19 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Maison de Refuge, Girod
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
131 Bienville et Vieille Levée
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
242 Ste Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français
245 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade,
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard,
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à coton et Levée
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No [illegible] rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance
614 Station des cars, Pologne
616 Casernes des Etats-Unis
[illegible]

Mme E. HUREAU,

Modiste en robes de premier ordre, vient de transférer son salon rue du Canal, 211, au premier, au coin de la rue des N. Remparts, où elle est en mesure d'exécuter toutes les commandes de confection de robes, de corsets français, de trousseaux dont elle fait une spécialité. Elle sollicite ses commandes. 28 sept—2m dim

New Orleans Brewing Association.

Peter Blaise, Président; H. P. Dielmann, Vice-Président; Ernest Pragst, Secrétaire.

BUREAUX:
No 194 RUE COMMUNE,
NOUVELLE-ORLEANS.
31 août—1 an—dim

MUNN & CO. PATENTS

After Forty years' experience in the preparation of more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and Foreign countries, the publishers of the Scientific American continue to act as solicitors for patents, caveats, trade-marks, copyrights, etc., for the United States, and to obtain patents in Canada, England, France, Germany, and all other countries. Their experience is unequaled and their facilities are unsurpassed.

Drawings and specifications prepared and filed in the Patent Office on short notice. Terms very reasonable. No charge for examination of models or drawings. Advice by mail free.

Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the SCIENTIFIC AMERICAN, which has the largest circulation and is the most influential newspaper of its kind published in the world. The advantages of such a notice every patentee understands.

This large and splendidly illustrated newspaper is published WEEKLY at $3.00 a year, and is admitted to be the best paper devoted to science, mechanics, inventions, engineering works, and other departments of industrial progress, published in any country. It contains the names of all patentees and title of every invention patented each week. Try it four months for one dollar. Sold by all newsdealers.

If you have an invention to patent write to Munn & Co., publishers of Scientific American, 361 Broadway, New York.

Handbook about patents mailed free.

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 30,878—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

Joseph F. (ou Ferd) Mire vs ses créanciers.

Un stock de groceries pour familles, Vins, Liqueur, Boîte pour fromage, Glacière, Buvette. Installations, &c., livrés par le dit débiteur à ses créanciers.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, le MARDI, 2 décembre 1890, à 10 heures et demie A. M., au magasin No 725, coin des rues Constance et Général Taylor, en vente de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E., daté le 13 novembre 1890 et à moi adressé—Tous les effets mobiliers livrés dans l'affaire mentionnée ci-dessus.

Conditions Strictement comptant.
18 nov—18 25 29—déc 2

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Francis Michinard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,212.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 décembre 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, passages et privilèges y appartenant, situé dans le Faubourg Marigny, dans le troisième district de cette ville faisant une partie du lot désigné comme lot deux cent cinquante deux, d'après le plan du dit faubourg. La dite portion mesure [mesure française] trente pieds de face à la rue Craps entre les rues Marigny et Champs Elysées, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec 100 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, engagé et attachés à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaintiff soit la somme de quatorze cents piastres le montant du prêt sur les dites actions du stock avec 10 0/0 d'intérêt du 1er novembre 1873, moins et sujet à un crédit de $550, en date du 4 février 1879, et un autre montant de $2 082 le montant des contributions sur les dites actions du stock avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $189 du 1er décembre 1873, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $47 du 1er décembre 1876 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $47 du 1er décembre 1877, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1881, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1883, avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1888 et 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1889 et les frais et charges dans cette affaire et la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur assumera en outre le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué non encore dû mais sujet à la charte et les lois de la banque à savoir la somme de mil neuf cent soixante-huit piastres et l'acquéreur assumant toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens, suivant sa charte et ses lois, et la balance, s'il y en a, du prix de l'adjudication comptant.

CHAS. W. DROWN
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 nov—17 18 25—déc 2 9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété améliorée de valeur connue comme le No 403 rue Dryades entre Thalie et Melpomène.
(La rue à l'arrière étant Remparts)

Michael Hackett vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 30 275—En vertu d'un jugement et d'un ordre de vente rendu le [illegible] octobre 1890 et signé le 13 octobre 1890, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 novembre 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot ou portion de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Remparts, Thalie et Melpomène, mesurant vingt-neuf pieds de face à la rue Dryades, sur environ [illegible] pieds de profondeur, et formant la partie la plus rapprochée de la rue Thalie, de cette plus grande portion de terre mesurant quarante cinq pieds de face à la dite rue Dryades, sur la profondeur [illegible] Phelps, [illegible] février 19[illegible] et notaire en [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses (connues sous le No 403 rue Dryades) et les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant. Etant la même propriété acquise par Michael Hackett, par achat de la succession de John Irwin, d'après un acte passé pardevant [illegible] notaire, le 15 mai 1882.

CHAS W. DROWN
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 oct—27—nov 3 10 17 24 29

Avis aux Créanciers

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).

Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 3 pour cent, faisant en tout 52 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restait alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. LeBreton, fondé de pouvoirs (assignee) de N. S. Williams, pour $50,606 83. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM,
Contrôleur de la circulation,
(Comptroller of the Currency.)

M. Arensants,	A. M. Aguiaste,
F. Alpuente,	A. Alcietor,
Joseph Batt,	Joseph Brugera,
A. Bavel & Co.,	Dr. I Bordes
W. R. Bell,	W. R. Bell, adm.nist r
B. Benjamin & Co.,	A. Bedault & Co.,
Louis Balleo,	Bercier & De Sme,
L. Bebelet,	F. Belden,
J. Branden,	F. Broen,
J. F. Bartholomy,	Louis Bauer,
Bernis & Bro.,	B. Beltran,
C. Barbe,	B. B. Barinde,
J. A. Blaffer & Co,	W. Alexandre Bosse,
Jean Ballencie	J. A. Bordusat,
Samuel Banders,	Comagerle & Lambert
James D. Coleman,	F. Calloway, agent.
Amadie Couturié,	P. Caro.
Lucy Curtis,	François Carrere,
Orelle Fire Co. No. 9.	Cassidy & Miller
P. Casse, agent,	P. Casse,
Eugene Conlon,	M. Connell,
J. Cassard,	L. Charest
J. H. Chipot,	Herman Curtius,
Louis Chaplain,	John Crickard,
Etienne Dubois,	Dubois & Lananiere,
Mme Louis De Gelle,	P. Duchesne,
T. B. Dunbar	A. Delamotte,
P. Dejan	J. C. Denis,
Arthur Denis,	De Sulzer Hart & Co.
Dominique Doux,	George Degan,
O. Drouet,	G. M. Dell,
A. Dumestre,	M. T. Ducros
Duvallier & Co.	A. De Sainte Gême,
A. Escoffier,	Manuel Elliott,
Percival Forgey.	Florian Flange,
F. B. Fleitas,	Foley, Conger & Co.,
J. A. Fernandes,	Fusich,
Frits & Branden,	Charles Fitz,
J. B. Frank,	M. Faliez,
Gustave Farate.	E. C. Feinour,
Feiber & Gensenheim,	G. R. Finalay.
Mme Gust. Fournade,	Joseph Guenzheimer
Joseph Gutsinger,	Generelly & Altex,
T. Generelly,	A. Grouchy,
Isidore Gerand	Fred Good
Goldenbow & Kelly,	Mme Arecio Guivand,
G. H. Gardner & Co.,	Howard Gorman,
S. Guinault,	J. Garidel,
R. J. Hamilton,	Herman & Vignes,
J. M. Homans & Co.,	George How, M. D.,
Mme Anna Hill,	B. Herren,
C. C. Holtz,	Mme Henry Hébert,
Marx Israel,	Lucas Aycock & Co
Johnson & Marcou,	O. B. Johnson,
Jeannottand & Co.,	J. M. Justiniani,
B. Jahrens,	F. Janfreid,
Harriet Johnson,	Emile Kern,
C. W. Kullender,	Kendig & Co.,
Dr E. Kunnemann,	Anatole Lécuneut,
Joseph Larrieu,	B. Laplace,
M. Lemasse,	X. Leguineau,
C. L'Hote & Co.,	La. Equit. Life Ins.,
Edward Lischy,	Lang & Bernheimer,
Laboulaie & Dobie,	Mme J. B. Leprete, Suc
T. Lafon,	La. Ice Manufact. Co.
G. A. Lanaux,	Peter Lamie,
S. Montouse & Co.,	Charles Masson,
A. J. Montein,	J. Mandin,
M. Mann,	R. Musgrove, agent,
P. Macon	C. M. Mangin,
J. G. Monroe, curator,	Maignan & Laborde,
Chas Mason, Succ. de	J. Manoud,
Philip McCabe,	T. Moreau,
Lucien Mallo,	Orville Marigny,
A. May,	V. Maignan,
Dr A. Mercier,	H. Marks,
Michael Mellieur,	Bordille Mivette,
Norton & Bell,	Frank Oberhauser
A. Ollivier & Co.,	H. D. Ogden executeur
S. Pablo,	S. P. Parmly, agent,
Mme Anna Perigné,	Pritchard & Beckham,
A. Petit,	Perkins, Swenson & Co,
E. Pedarre,	S. B. Packard,
A. Pallacio,	B. Piffet,
P. Penn,	Planters Cotton Press,
A. Quintin Fils	S. Rabasse,
S. Roger & Co.	J. Reviere,
J. Strass,	Mme Anna Saran,
J. R. Sarrazin	William Sweete,
G. Schmidt, Strauss,	Southern Ramie Culture Assn.
S. Smith,	Swarbacker & Dryer,
M. Scot,	H. F. Stuerken,
Smith & Co,	Schneider & Zuberbier,
[illegible]	J. Siegfried & Co.
D. H. Symart,	S. Seabury,
J. B. Sacleri Schuller,	J. J. Stewart,
David Stewart,	F. Semblet,
Mme M. E. [illegible]	O. B. Singleton,
S. F. Schmieoder,	Alfred Shaw,
[illegible]	F. Sommerhalder,
Nicholas Th[illegible]	E. A. Terrebonne
A. Tessen	S. M. Todd & Co
Samuel M. Todd,	E. A. Tyler,
W. Van Benthuysen,	M. A. Vogel,
H. Vercier,	Jno A. Vignaud,
Philip Vallerie,	Francois Veirie,
[illegible] Wagner,	Adolph Weis,
Wm. Wilson, Succ. de	L. A. Wiltz,
Wilkerson & Mossly	James Wilson,
B. Wagner,	S. E. W. & Co.
R. [illegible] & Co.	M. A. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes et souliers.

PAR HENRY STERN & CIE, encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI 21 novembre 1890, à 11 heures a. m. dans leur salle d'encan, No 86 rue du Canal—

Un grand assortiment choisi de bottes et souliers reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions à la vente. 21 nov—1f

PAR JAS P. GUINAULT

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de magasin et de résidence, de valeur,
Dans le Deuxième District.
No 150 rue Royale, entre Toulouse et St-Pierre.

Succession de Philip Forget.

No 30,085—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ALBERT BRIGNONI, Encanteur—Bureau, No 38 rue Royale—SAMEDI, 29 décembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 11 novembre 1890, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges servitudes et avantages lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Chartres, Toulouse et St Pierre, mesurant au pied français trente pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de cent vingt pieds. Les améliorations sur le dit lot de terre portent le numéro municipal 150 rue Royale. Etant la même propriété que le dit Emile Augaud acquit par achat de Mlle Octavie White suivant acte fait pardevant Jas. Fahey, notaire en cette ville, le 25 septembre 1888. Enregistré au Conveyance Office, dans le Livre 129, folio 454.

Conditions—Comptant en passant l'acte de vente, 10 pour cent du prix d'achat devant être payé au moment sur les lieux pour lier la vente. 13 nov—13 15 22 29—déc 13 20

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de H. M Hyams, Jr.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,570.

PAR W. R. RUTLAND, Exécuteur Testamentaire—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans je vendrai à l'encan sur la propriété décrite ci dessous, le SAMEDI, 22me jour de novembre 1890, à midi, la propriété décrite ci après à savoir:

L'intérêt d'une moitié indivise dans une certaine portion ou morceau de terre situé dans le Sixième District de cette ville, le dit morceau de terre étant un tiers de la Section huit (8) township treize (13) range onze (11) east, conformément à l'arpentage des Etats Unis.

Etant la même propriété achetée par le dit H M. Hyams, jr, décédé le 13 février 188[illegible], d'après un acte pardevant John G. Eustis, notaire.

Le dit morceau de terre contient entre autres les portions de terre décrites ci dessous, à savoir:

1° Une portion de l'ilet 630, le dit ilet étant borné par la rue Delachaise, l'avenue Louisiana les rues Arcadia et Breslau, la dite portion de terre faisant face à toute la longueur du dit ilet sur la rue Arcadie et faisant face à la rue Delachaise et l'avenue Louisiana, de leur jonction avec la rue Arcadie jusqu'aux terres appartenant à Frédéric Camors.

2° Une portion de l'ilet 531, le dit ilet étant borné par les rues Breslau, Arcadia, l'avenue Louisiana et la rue Toledano, la dite portion de l'ilet No 531 mesurant toute la façade rue Arcadie, toute la façade rue Toledano, avenue Louisiana et rue Breslau jusqu'à leur jonction avec les terres appartenant à Frédéric Camors.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance à un et deux ans de crédit avec 6 pour cent d'intérêt par an à partir de la maturité et toutes les clauses de garantie usuelles.

W. R. RUTLAND
Exécuteur testamentaire
12 oc—12 18 25—1 8 15 22 nov

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Louis Thompson.

No 30,981.—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 20 décembre 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse de l'Hôtel St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 novembre 1890, pour le compte de la dite succession—

Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le septième district de cette ville, désignés par les Nos 6 et 7 dans l'ilet borné par les rues Washington, Septième, Cohn et Short, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant

Acte de vente pardevant Octave Morel, notaire, aux frais de l'acquéreur
15 nov—15 22 29—déc 6 13 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence en briques à un étage avec mansarde vis-
Nos 283 et 285 rue Chartres entre Ursulines et Hôpital.

Succession d'Irenée L. Soulé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 3 872.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 22 novembre 1890, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse St Charles dans la rotonde de l'Hôtel St Charles entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 octobre 1890 pour le compte de la dite succession la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Chartres, Royale, Ursulines et Hôpital, désigné par la lettre "A" sur un plan fait par J. A. d'Hémécourt, député voyer, en date du 24 mai 1867 et annexé pour référence, à l'inventaire de la succession de Mme Hopkins pris par E. G. Gottschalk ancien notaire, le 14 juin 1867. Le dit lot mesure au pied américain 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 117 pieds 7 pouces 6 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à un étage avec mansarde connue par les Nos 283 et 285 rue Chartres, vis à vis l'église Ste Marie, ayant 5 chambres et cabinet au rez de chaussée et deux grandes chambres dans la mansarde, cave, une bâtisse en briques à deux étages ayant six chambres cour briquetée, cave, water works, hangar, etc., etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; et le reste en deux billets à l'ordre du dit acquéreur et endossés par lui, chaque billet d'un montant égal, à partir du jour de vente, faits payables respectivement à un et deux ans après date, portant intérêt à huit pour cent par an de la date jusqu'au paiement garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la dite propriété vendue, le transfert de la police d'assurance pour couvrir le montant des dits billets, l'acte de vente contenant la clause de non aliénation et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le paiement des dits billets et toutes les autres clauses de garanties.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.
18 oc—18 25—nov 1 8 15 22

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux terrains de choix pour bâtir dans le Quatrième District,
Près du Clay Square, Rue Troisième.

Succession de Walter Mallry et de M. Adèle Patrick, son épouse, décédés.

No 30,678—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur, bureau, 164 rue de la Commune, SAMEDI, 22 novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 21 octobre 1890, Dossier No 30,678, pour le compte des successions ci dessus, il sera vendu—

Deux lots de terre désirables avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances leur appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situées dans le Quatrième District de cette ville, dans la partie jadis ou maintenant connue comme le faubourg Livaudais, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Quatrième, Constance (anciennement Live Oak) et Laurel, désignés comme lots Nos 3 et 4, sur un plan fait par H. Moelhausen, architecte et ingénieur civil, en date du 27 novembre 1846, déposé pour référence en l'étude de C. R. Kenny, ancien notaire dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, et se touchant; les dits lots mesurent chacun 29 pieds de face à la rue Troisième sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le tout au pied américain.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans, portant 8 pour cent d'intérêt par an, assurance, honoraires d'avocat et toutes les clauses usuelles de garantie. 10 pour cent seront requis au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Walter D. Denègre, notaire.
23 oct—23 25—1 8 15 22 nov

NEW-SOUTH BUILDING AND LOAN ASSOCIATION,

46 rue du Camp, coin Gravier.

NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Capital autorisé..........$5,000,000
Actions..........$100 chacune

CONSEIL DE DIRECTION:

Henry Gardes....Président American Nat. Bank
George Q. Preston....Présid't Hibernia Nat. Bank
Stanley O. Thomas...Présid't Citizens Bank of La.
Jos A. Shakspeare......Maire de la Nlle-Orléans
Henry Ginder.............A. B. Griswold & Co.
Jas. S. Richardson........Richardson & May
Jules A. Blanc..............Capitaliste
J. M. Lewis. Talladega, Ala..........Capitaliste
John Hanson Kennard.............Avocat
R. H. Power

Une association parfaitement administrée et progressant qui offre des avantages sans égaux aux capitalistes qui veulent accumuler leur argent en le bien plaçant pour qu'il fructifie; association faisant aussi des prêts à des taux très réduits et à des conditions libérales pour l'acquit de ceux ci en des paiements mensuels.

Pour de plus amples informations, s'adresser par lettre ou en personne au bureau de l'association ci-dessus indiquée.

CE PLAN EST
Le meilleur pour l'emprunteur!
Le meilleur pour celui qui veut faire un placement!
1oct—1 an

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

Vente en partage d'un cottage double de choix très rémunérateur,

Nos 62 et 62 1/2 rue Troisième près Fulton.

Patrick Metheren vs Mme P. A. Metheren, femme et als.

No 29,979—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 20 décembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un jugement rendu le 4 mai 1890 et signé le 21 mai 1890, par l'Hon. A. Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire.

Le beau cottage double en bois, avec bâtisse à deux étages à l'arrière. Nos 62 et 62 1/2 rue Troisième, dans l'ilet borné par les rues Quatrième, Fulton et Rousseau, retiré du trottoir et contenant galeries devant, escalier, vestibules, six chambres, hangars, citernes, cours et corridors de côté, etc., à chaque local. Le terrain mesure 50 pieds, 7 pouces, 6 lignes de face à la rue Troisième, sur 127 pieds de profondeur entre lignes parallèles; près de la place Clay et dans un voisinage très populeux.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance à un et deux ans de crédit, pour des billets à garantie par lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de garantie, un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis.

Acte de vente pardevant James Simeon, notaire, aux frais des acquéreurs.
15 nov—15 22 24—déc 6 13 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison Cottage Attrayante,

Avec terrains bien cultivés, coin des rues Chestnut et Constantinople.

Succession de E. Camille Mire.

No 30,856—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 6 décembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 24 octobre 1890, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée.

L'attrayant cottage double, en bois, recouvert en ardoises, No 125 rue Chestnut coin Constantinople, dans le carré d'ilet entièrement borné par les rues Colisée et Austerlitz, Sixième District, ayant galerie, salon, salle à manger et chambres à coucher octogones, cuisine, bâtisses dans la cour, citerne etc. Les terrains comprennent trois lots désignés par les Nos 11, 12 et 13, et mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue Chestnut, sur 127 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 11 formant l'encoignure des rues Chestnut et Constantinople. La résidence est isolée de trois côtés, et les terrains sont embellis par une grande variété d'arbres fruitiers et à ombrage, roses de choix, fleurs et plantes diverses. Situé dans une section de la ville où s'élèvent constamment de nouvelles et modernes résidences, on ne peut faire l'acquisition d'une demeure plus éligible ni plus désirable. Lignes de chemins de fer urbains, marchés et écoles à proximité.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant intérêt de 7 pour cent par an, ainsi que toutes les clauses usuelles de garantie, un dépôt de 10 pour cent, comptant, sera requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
1er nov—1 8 15 22 29—déc 6

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Richard L. Robertson.

No 28,449—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI 20 décembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D en date du 12 novembre 1890, et d'un ordre amendé daté du 14 novembre 1890 et rendu dans la succession ci dessus nommée, la propriété ci dessous décrite, savoir.

1° Toute cette portion d'un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Marigny, Dauphine et Champs Elysées, ayant 30 pieds de face à la rue Royale, mesure anglaise, sur 120 pieds de profondeur, mesure française et faisant partie du lot original No 135 dans le dit ilet et aussi un certain morceau ou portion de terre situé dans le même district et ilet que le lot qui précède et y attenant mesurant 3 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Royale sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine; le dit morceau ou portion de terre étant pris sur le côté le plus près de la rue Marigny, sur un lot de terre formant partie du lot No 135 sur le plan original du faubourg Marigny et figurant sur un plan particulier fait par Arthur de Armas, voyer, le 9 janvier 1874 et annexé à un acte de vente pardevant Oscar Drouet notaire, le 7 février 1874, les dits deux morceaux de terre formant une portion de terre mesurant 33 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Royale sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent No 425 rue Royale.

2° Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci dessus décrite et commençant à une distance de 90 pieds de l'encoignure Marigny et mesurant 30 pieds français 30 pieds de face à la rue Royale sur 87 pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. [illegible] dans le même district et ilet que la propriété ci dessus décrite commençant à une distance de 60 pieds de l'encoignure Royale et mesurant au pied français, 15 pieds de face à la rue Marigny sur 60 pieds de profondeur, attenant dans le fond au lot de terre désigné en second lieu.

4° Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 2 de l'ilet No 10, borné par les rues Musique, Morales et Bons Enfants et l'avenue Washington, mesurant 33 pieds 8 pouces de face à la rue Bons Enfants sur 105 pieds 2 pouces de profondeur. Le tout au pied américain d'après un plan dressé par Jos. Pilié, daté le 12 avril 1834 et annexé à un acte passé pardevant Théodore Seghers, ancien notaire, le 17 décembre 1834. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, No 619 rue Bons-Enfants.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis spécialement par hypothèque et lien de vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite, pour forcer le paiement des billets, les améliorations devant être tenues assurées et les polices transférées aux détenteurs des billets. 10 pour cent comptant du prix de l'achat seront requis au moment de la vente.

Les actes pardevant J. J. Woulfe, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
15nov—15 22 29—6 13 20déc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE A ALGER.

Succession de Frank Silva—No 15 459.
—ET—
Succession de Mme Marie Silva—No 31 052.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 6 décembre, 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de deux ordres de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C daté le 29 octobre 1890, et rendu dans les successions ci dessus mentionnées, la propriété ci-après décrite, savoir.

La maison en bois double cottage, No 76 rue Vallette, contenant plusieurs appartements, sur un certain lot de terre à Belleville, dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le lot No 18 du carré d'ilet No 20, qui est borné par les rues Vallette, Chestnut, Alix et Eliza; le dit lot mesure d'après un plan de L. H. Pilié voyer, daté le 18 septembre 1846, 31 pieds 7 pouces de face à la rue Vallette, sur 137 pieds, 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions. Comptant—Dix pour cent comptant de l'acquéreur, prix requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
1er nov—1 8 15 22 29—6déc.

ANNONCE JUDICIAIRE

Magasin et résidence en briques à deux étages, coin N.-W. des rues Tremé et Conti.

Résidence-cottage double en bois, Nos 252 et 254 rue Dumaine, entre Villeré et Robertson.

Résidence-cottage double en bois, Nos 342 et 344 rue Quartier, entre Prieur et Johnson.

Succession de Henri Larquié

No 30,790—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10, rue Carondelet, SAMEDI, 29 novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 20 octobre 1890 et d'un ordre supplémentaire daté du 25 octobre 1890 et rendu dans la susdite succession, les propriétés ci après décrites savoir:

1° Le magasin en briques solidement bâti à deux étages, corridors et résidence, coin N. W. des rues Tremé et Conti dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tremé, Marais, Conti et St-Louis.

Le terrain est une certaine portion formant une partie d'un grand lot désigné par le No 24 sur un plan de H. B. Cenas ancien notaire en cette ville; le dit lot mesure 21 pieds et 3 pouces de face à la rue Conti sur une profondeur et façade à la rue Tremé de 97 pieds et 8 pouces, plus ou moins. Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comme il est dit plus haut. A moitié chemin entre la rue du Canal et le Vieux Bassin, cette propriété peut être facilement arrangée pour rapporter un bon revenu.

2° Un cottage résidence en bois à deux corps de logis, avec un étage et mansarde, Nos 252 et 254 rue Dumaine, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Ste-Anne, Villeré et Robertson. Le terrain est désigné par le No 5 d'après un plan de L. H. Pilié, daté le 6 mars 1848 et mesure 37 pieds 11 pouces de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 65 pieds sur la ligne du côté de la rue Villeré et 40 pieds 6 pouces sur la ligne opposée qui le sépare du lot No 6; au bout de la dite ligne le terrain se rétrécit de 3 pieds et 5 lignes et mesure sur une seconde profondeur 24 pieds 8 pouces et 34 pieds 6 pouces sur la ligne du fond; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ayant 3 chambres et 1 cabinet, cave sur chaque côté, une grande allée au côté, etc. Cette propriété est bien louée et est à proximité de plusieurs chemins de fer, marché etc.

3° Le cottage résidence en bois à deux corps de logis avec un étage et mansarde, Nos 342 et 344 rue Quartier, ayant 8 chambres, cave, hydrant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par la rue Quartier, Hôpital, Johnson et Prieur; le terrain mesure 30 pieds de face à la rue Quartier sur une profondeur de 100 pieds. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Cette propriété est à un ilet de la rue Esplanade et est bien louée.

Conditions—Comptant, 10 pour cent comptant du prix de l'enchère seront requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Octave Morel, notaire, aux frais des acquéreurs.
26 oct—26—1 8 15 22 29 nov

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN,

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

UN AN	$12 00
SIX MOIS	6 00
TROIS MOIS	3 00
UN MOIS	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

UN AN	$3 00
SIX MOIS	1 50
QUATRE MOIS	1 00
UN MOIS	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73......CHARTRES......73

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

ETAT DE LA LOUISIANE,—PAROISSE D'ORLEANS.

Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT SU que ce huitième jour de mai en l'an de grâce mil huit-cent quatre-vingt dix, et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, le cent quatorzième, devant moi, JOSEPH DEWEY TAYLOR, notaire en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en la présence des témoins ci-nommés et soussignés, personnellement ont comparu, les personnes dont les noms sont ici attachés, et ont déclaré que, se prévalant des droits et privilèges octroyés et conformes dans les statuts de l'Etat de la Louisiane, ils ont contracté et se sont engagés et par les présentes contractent et s'engagent mutuellement et ceux qu'ils représentent et toutes les personnes qui dans l'avenir deviendront leurs associés, à former et constituer une corporation et corps politique en droit, dans le but et conformément aux articles, et stipulations et règlements qui suivent:

ARTICLE I.

Cette corporation sera connue sous le nom de "New Orleans Brewing Association" et son domicile sera en la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane; et le président du Conseil d'Administration, ou en son absence, le secrétaire, sera la personne à laquelle seront adressées toutes citations ou tous documents légaux. Ladite corporation existera, aura et jouira de la succession sous son nom d'incorporation ci-dessus pour la période de quatre-vingt quinze années, à partir de cette date et aura pouvoir et autorité de contracter, poursuivre et être poursuivi en son nom d'incorporation; de faire usage d'un sceau d'incorporation avec la devise qui sera ultérieurement choisie, sceau qui pourra être changé comme on le jugera convenable; d'édicter et d'établir tels règlements qui conviendront pour l'administration des affaires de la dite corporation lesquels pourront être changés, altérés ou amendés au gré de la corporation; de posséder, recevoir, acheter et transférer aussi bien que d'hypothéquer sous son nom d'incorporation de la propriété mobilière et immobilière; et d'ériger toutes les bâtisses, toutes les machines et tous accessoires nécessaires pour mener à bien les objets et fins de la corporation.

ARTICLE II.

Les objets et fins pour lesquels est fondée cette corporation sont déclarés être d'acheter un terrain ou en bâtir un en cet Etat et ailleurs, d'y construire, maintenir et ériger une ou des brasseries, ou d'acheter une brasserie ou des brasseries déjà en opération et de fabriquer du lager beer et autres liqueurs de drèche et de vendre tous les produits de cette ou ces brasseries.

ARTICLE III.

Le fonds capital de cette corporation est ici fixé à la somme de un million cinq cent mille (1,500,000) dollars, divisés en en représentés par quinze mille actions de la valeur au pair de cent (100) dollars chacune qui seront payées comptant au moment même de leur souscription, ou de la façon ou aux dates que le conseil d'administration pourra bien fixer. Et dès que cinq cent mille (500,000) dollars du fonds capital de cette corporation auront été souscrits cette charte prendra effet et les opérations actives de cette corporation commenceront.

Aucun souscripteur ne sera jamais tenu responsable des contrats ou des erreurs de cette corporation pour une somme plus élevée que le reliquat non payé qui pourra être dû sur les actions auxquelles il aura souscrites. Pas plus qu'une simple informalité dans l'organisation n'aura pour effet d'invalider cet acte d'incorporation ou d'exposer aucun souscripteur à aucune obligation au delà de la somme du reliquat dû, s'il y en a sur leurs souscriptions.

ARTICLE IV.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront exercés et toutes ses affaires conduites par un conseil d'administration qui sera composé de sept actionnaires, une majorité desquels formera un quorum pour expédier les affaires et chacun de ces actionnaires aura en son propre droit au moins dix actions du fonds capital de cette corporation.

Le second mardi de mai A. D. 1892, et le second mardi de mai de chaque année suivante, une élection de sept directeurs aura lieu par balottage au bureau de la corporation en la ville de la Nouvelle-Orléans, entre 10 heures A. M. et 2 P. M. élection dont avis au moins dix jours au préalable sera publié dans un journal de la ville de la Nouvelle-Orléans, et chaque actionnaire aura le droit, à toutes les élections, soit en personne ou par procuration, à un vote pour chaque action du fonds capital qu'il possède, mais ne pourra pas voter avec les actions qui lui auront été transférées dans les dix jours qui précéderont l'élection.

La majorité des votes donnés, un vote par action sur laquelle il sera voté, sera requise pour qu'il y ait élection.

Chaque Conseil d'administration commencera son mandat le 3me mardi de mai suivant son élection, et à sa dernière réunion, élira de son sein un président et un vice-président de même qu'un secrétaire; ce dernier pourra être ou ne pas être actionnaire, et tels autres officiers subordonnés ou employés qui pourront exiger les circonstances, et le Conseil d'administration fixera leurs traitements respectifs et définira leurs devoirs.

Si l'un quelconque des directeurs de cette corporation cesse d'être actionnaire durant son mandat, le Conseil d'administration déclarera vacante sa place, et en cas d'une vacance dans le Conseil d'administration causée par la mort, la démission ou une autre cause, le Conseil dans les dix jours qui suivront la création de cette vacance, remplira celle-ci en élisant parmi les actionnaires un de ceux qui auront qualité.

Le vice président exercera les pouvoirs du président dans le cas où ce dernier sera dans l'impossibilité d'agir; et en cas de sa mort, de sa démission, le vice-président deviendra président jusqu'à ce que le président soit élu. L'élection qui se fera par le Conseil d'administration ainsi que la vacance dans le Conseil sera produite par la mort ou la démission du président, conformément aux règlements.

ARTICLE V.

Cet acte d'incorporation peut être changé, modifié ou altéré, ou cette corporation peut être dissoute, avec le consentement des deux tiers des actions représentées et votant et une majorité en montant de tout le fonds capital de la compagnie à un meeting général quelconque des actionnaires de cette corporation convoqué dans ce but, et après que trente jours d'avis du dit meeting auront été donnés par une annonce dans au moins un journal quotidien publié dans la ville de la Nouvelle-Orléans. Les changements qui pourront être faits relativement au fonds capital exigeront, en outre de l'avis ci-dessus, quarante jours d'avis précédant celui-ci et adressé par écrit par voie de la poste à chaque actionnaire.

ARTICLE VI.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier conseil de Direction; elles sont munies de tous les droits et pouvoirs y appartenant et autorisées à exercer en général tels actes non prévus spécialement dans la présente charte, qui seront nécessaires pour réaliser le but et les desseins de cette corporation, savoir:

Peter Blaise, Philip W. Dielmann, Théodore Brummer, Henry Locte, John Lam, les. Albert P. Noll, et G. Faehnle, avec Peter Blaise comme président, Philip W. Dielmann comme vice-président et Ernest Pragst comme secrétaire, et les dits directeurs et officiers exerceront leurs fonctions respectives jusqu'au troisième mardi de mai 1892, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus et qualifiés.

ARTICLE VII.

Chaque année fiscale se terminera le 30 avril de chaque année.

Un exposé des affaires de la Corporation sera préparé et une copie remise à chaque actionnaire qui exprimera le désir de l'avoir à chaque réunion annuelle pour l'élection de directeurs, indiquant en détail le montant des propriétés et de l'actif de la Corporation, avec leur valeur; l'exposé indiquera aussi le passif et renfermera telles autres informations qui seront nécessaires pour donner une idée exacte et précise des affaires et de la situation de la Corporation. Cet exposé sera fait sous serment par le président et le secrétaire de la Corporation.

ARTICLE VIII.

Quand cette corporation sera dissoute, soit par l'expiration de sa charte, soit pour tout autre motif, ses affaires seront liquidées conformément à la loi par trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, lesquels seront élus au scrutin à un meeting des actionnaires convoqué expressément dans ce but après trente jours d'avis inséré quotidiennement dans deux journaux publiés dans la ville de la Nlle-Orléans. Ces commissaires, une fois élus, fourniront une bonne et solvable caution et resteront en fonctions jusqu'au règlement final et à la liquidation des affaires. Une pluralité de tous les suffrages reçus à cette élection suffira pour élire les dits commissaires. Dans le cas de démission ou de mort d'un des commissaires ou de plusieurs d'entre eux la vacance sera remplie de la manière déjà fixée pour l'élection des commissaires, avec cette seule exception qu'il sera donné cinq jours d'avis au lieu de trente.

ARTICLE IX.

Tout membre du Conseil de Direction de cette Corporation aura le droit de désigner un actionnaire quelconque ayant les qualités nécessaires pour le représenter comme directeur et agir à sa place aux meetings du Conseil de Direction, pendant son absence de la ville; cette désignation sera faite par écrit et sera inscrite au procès-verbal de la Corporation. Ce remplaçant, une fois désigné, exercera tous les pouvoirs et tous les privilèges du directeur absent tant que durera l'absence de ce dernier.

Fait à mon bureau, en la ville de la Nouvelle-Orléans, au jour, mois et an ci dessus mentionnés, en présence de Ernest Pragst et de Charles G. Rebentisch, témoins d'âge légal, résidant en cette paroisse, lesquels ont signé avec les dites parties et moi, notaire, après avoir lu le tout.

Original signé:	
PETER BLAISE,	PH. W. DIELMANN,
H. LOCTE,	J. LANGLES,
THEO. BRUMMER,	ALBERT P. NOLL,
GEO. FAEHNLE,	ERNEST PRAGST,
	C. G. REBENTISCH,
	J. D. TAYLOR, Notaire Public.

Je, soussigné, conservateur des hypothèques, pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par les présentes que l'acte d'incorporation ci-dessus de "THE NEW ORLEANS BREWING ASSOCIATION," a été ce jour dûment enregistré en mon bureau, dans le livre 395, page 525.

Nouvelle-Orléans, 8 mai 1890.
{SCEAU} Signé: GEO GUINAULT, Conservateur des Hypothèques.

Je, Joseph Dewey Taylor, notaire, en la paroisse d'Orléans certifie par les présentes que l'acte ci-dessus est une copie vraie et exacte de l'original de l'acte d'incorporation de la "NEW ORLEANS BREWING ASSOCIATION," ainsi que le certificat du conservateur des hypothèques pour la paroisse d'Orléans, qui y est attaché et enregistré dans mes archives de notaire.

Nouvelle-Orléans, 8 mai 1890.
(Signé) J. D. TAYLOR, Notaire.
11 mai—11 19 26—4 10 juin

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; [illegible]